

## Bientôt parents : va y avoir du changement !

Vous vous apprêtez à devenir parents ? Félicitations !

La venue d'un enfant est synonyme de bonheur et de changements dans la vie quotidienne. Mais cet événement engendre également de nouvelles dépenses. Voici quelques infos pratiques pour vous aider à y faire face et pour bien vous préparer à l'accueil de votre enfant.

### Comment trouver un milieu d'accueil à votre goût ?

A moins que vous ne puissiez vous en occuper à temps plein, il est nécessaire de trouver une solution pour la garde de votre enfant. Il est conseillé d'entamer les recherches dès le début de la grossesse.

Les milieux d'accueil contrôlés et **subsidés** par l'ONE (l'Office de la Naissance et de l'Enfance) sont généralement les moins chers. Les prix y sont calculés en fonction des revenus des parents. Mais il n'est pas toujours facile d'y obtenir une place.

Les milieux d'accueil contrôlés mais **non subsidés** par l'ONE proposent un prix fixe qui n'est pas proportionnel aux revenus. Par conséquent, il est souvent plus facile d'y trouver une place.

A côté du prix, d'autres critères sont à prendre en compte dans le choix du milieu d'accueil : quelle ambiance ? Quelle organisation de la journée ? Quel encadrement ? N'hésitez pas à visiter plusieurs crèches et poser des questions.

### Quelle différence par rapport à vos impôts ?

Même si ce n'était probablement pas votre motivation première pour devenir parent, avoir un enfant offre des avantages au niveau fiscal.

Par enfant à charge, un montant est déduit du revenu imposable. Ce montant est fixé annuellement par la loi fiscale. Il varie en fonction du rang de l'enfant (premier, deuxième, troisième,...).

Si vous confiez votre enfant à un milieu d'accueil contrôlé par l'ONE, vous pouvez déduire fiscalement une partie des frais de garde. Si l'enfant est accueilli par d'autres personnes (grands-parents, amis, voisins,...) ou si vous vous en occupez vous-mêmes, vous pourrez déduire un forfait par enfant de moins de trois ans.

### A quelles aides financières avez-vous droit ?

L'allocation de naissance : la caisse d'allocations familiales vous verse une prime pour la naissance de votre enfant. Vous pouvez introduire la demande après cinq mois de grossesse. Il vous suffit de remplir un formulaire de demande et le renvoyer à la caisse d'allocations familiales. Vous recevrez le paiement au plus tôt deux mois avant la date de naissance présumée. Le montant de cette allocation s'élève à 1129,95€ pour un premier enfant et à 850,15€ pour le(s) suivant(s).

Les allocations familiales : les allocations mensuelles sont dues à partir du mois qui suit celui de la naissance et sont payées à terme échu. Exemple : si votre enfant naît en janvier, il a droit aux allocations en février, mais elles ne seront payées qu'en mars.

Le montant varie en fonction du rang des enfants dans le ménage, de leur âge et du statut du parent dont ils sont à charge. <http://www.allocationsfamiliales.fgov.be/calcul/default.htm>

La prime de naissance octroyée par la mutuelle : elle dépend de la mutuelle à laquelle vous êtes affiliés. Elle s'élève généralement aux alentours des 300€. Certaines mutuelles offrent également un cadeau.

Dans certains cas, il est également possible d'obtenir une prime de votre syndicat, de votre commune et de votre banque (lorsque vous ouvrez un compte au nom de l'enfant). Renseignez-vous !

### Adresses utiles :

ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), Chée de Charleroi, 95 - 1060 Bruxelles - Tél : 02/542.12.11 - [info@one.be](mailto:info@one.be) - [www.one.be](http://www.one.be)

Infor Allocations Familiales : 0800/94.434

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès d'Infor Jeunes en composant le **070/ 233 444**.

**Editeur responsable** : Cédric Wierre, rue Van Artevelde, 155 à 1000 Bruxelles

---

**FEDERATION DES CENTRES INFOR JEUNES WALLONIE – BRUXELLES asbl**

rue Saint-Nicolas, 2 - 5000 Namur

Tél. : +32 (0)81 33 74 40 - Fax : +32 (0)81 24 25 13 - Banque 001-0310751-39

[www.inforjeunes.be](http://www.inforjeunes.be) - [federation@inforjeunes.be](mailto:federation@inforjeunes.be)

*L'information sans condition*

---